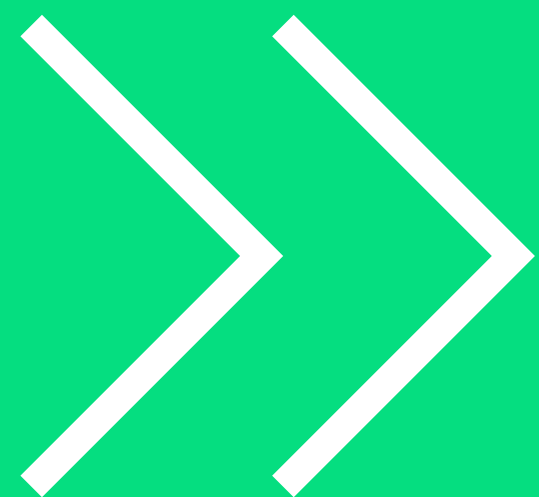
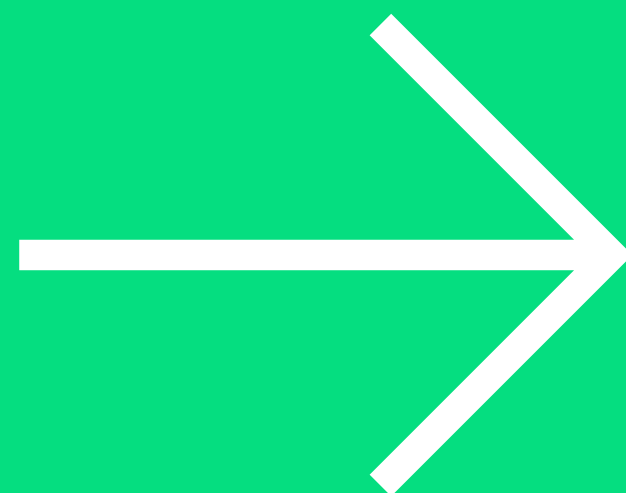
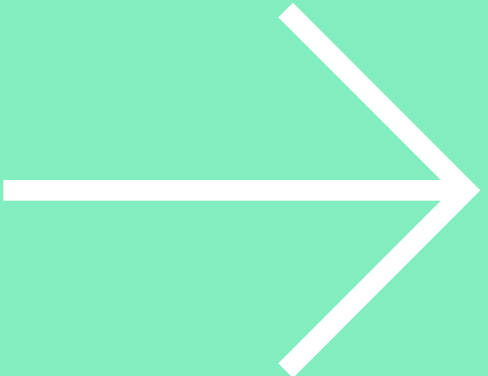


rapport annuel

2024



VALORLUX
ASBL **BE
THE
CHANGE** 



Éditorial 3

2

Institutionnel
et adhérents

7

1

Bilan
financier 4

3

Activités

10

Tri, collecte et recyclage déchets d’emballages

Emballages ménagers 11

Emballages non-ménagers 15

Obligations plastique à usage unique 17

Actions de prévention et de sensibilisation au tri 18



À propos de Valorlux 20



➤ **Claude Turping**
Directeur

➤ **Max Weber**
Président

En novembre 2024, Valorlux a obtenu l'agrément pour la responsabilité élargie du producteur concernant les emballages non-ménagers. L'obtention de cet agrément avait été préparée depuis le début de l'année afin de permettre une mise en place pour l'année de déclaration 2024. Cela impliquait l'adaptation de Valbase pour les déclarations de la mise sur le marché des emballages non-ménagers, mais également la sensibilisation de nos membres et des entreprises concernées par cette nouvelle obligation. Le présent rapport contient une nouvelle rubrique dans laquelle les résultats 2024 sont d'ores et déjà repris.

L'augmentation des taux minimum de recyclage à atteindre en 2025 nous a amenés à nous concentrer sur l'amélioration de la qualité du tri. L'analyse des flux et de la qualité du tri est un des piliers identifiés afin de trouver les solutions adaptées pour faire augmenter nos taux.

Cet objectif nous a également poussé à chercher des recycleurs pour des emballages qui étaient auparavant valorisés thermiquement à l'instar, par exemple, des barquettes en PET. Bien que les recycleurs de ces emballages soient plus rares, en promouvant le développement de ces filières, les possibilités de recyclage se verront sans aucun doute élargies dans le futur.

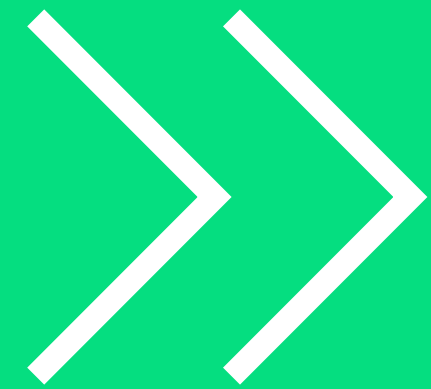
Dans le cadre du règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR) adopté en 2024, nous travaillons avec les différents acteurs de la chaîne sur des projets qui nous permettront d'atteindre ses objectifs qui seront instaurés progressivement. Nous cherchons et développons activement des solutions pragmatiques avec l'administration de l'environnement afin notamment d'augmenter les taux de collecte et de recyclage.

Valorlux a également anticipé l'augmentation du taux minimal à atteindre en ce qui concerne la collecte des bouteilles en plastique et des cannettes, taux qui passera à 77 % en 2025. Des analyses ont permis d'établir que nous avons dorénavant dépassé ce taux suivant la méthode de calcul dite des déchets, ce qui nous met d'ores et déjà dans une bonne position pour 2025.

L'année 2024 a donc été riche en expériences, et celles-ci nous permettront certainement d'atteindre des objectifs toujours plus ambitieux au cours des prochaines années.

1

Bilan



financier



➤ Bilan au 31 décembre 2024
exprimé en EUR

ACTIF	2024	2023
ACTIFS IMMOBILISÉS	1 964 794,88	2 103 195,09
Immobilisations incorporelles	190 007,26	289 938,52
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	76 912,06	289 938,52
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	113 095,20	0,00
Immobilisations corporelles	1 774 787,62	1 813 256,57
Terrains et constructions	1 752 837,92	1 800 133,28
Autres installations, outillage et mobilier	21 949,70	13 123,29
ACTIFS CIRCULANTS	6 064 614,56	6 031 250,24
Stock	147 467,20	177 345,35
Produits finis et marchandises	147 467,20	177 345,35
Créances	2 498 167,39	2 136 198,72
Créances résultant de ventes et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2 294 142,06	2 054 622,29
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	204 025,33	81 576,43
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3 418 979,97	3 717 706,17
TOTAL DE L'ACTIF	8 029 409,44	8 134 445,33

➤ Bilan au 31 décembre 2024
exprimé en EUR

PASSIF	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	1 979 500,19	1 756 454,05
Capital souscrit	473 857,45	473 857,45
Réserves	137 725,83	137 725,83
Réserves légales	22 952,98	22 952,98
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	114 772,85	114 772,85
autres réserves non disponibles	114 772,85	114 772,85
Résultats reporté	1 144 870,77	1 385 365,21
Résultat de l'exercice	223 046,14	-240 494,44
PROVISIONS	80 000,00	73 500,00
Autres provisions	80 000,00	73 500,00
DETTES	5 118 880,24	5 642 263,15
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5 076 730,81	5 602 386,33
Autres dettes		
Dettes fiscales	0,00	345,30
Dettes au titre de la sécurité sociale	42 149,43	39 531,52
COMPTES DE RÉGULARISATION	851 029,01	662 228,13
TOTAL PASSIF	8 029 409,44	8 134 445,33

> Bilan au 31 décembre 2024

exprimé en EUR

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2024	2023
Chiffre d'affaires net	16 664 915,69	14 512 969,93
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	-29 878,15	15 804,95
Autres produits d'exploitation	113 632,57	96 294,76
Autres charges externes	-15 178 816,47	-13 793 006,17
Frais de personnel	-1 084 240,36	-967 536,72
Salaires et traitements	-887 044,87	-792 764,16
Charges sociales	-98 428,20	-100 579,58
Autres frais de personnel	-98 767,29	-74 192,98
Corrections de valeur	-288 419,62	-143 732,66
Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-288 419,62	-143 732,66
Autres charges d'exploitation	-15 371,59	-309,50
Autres intérêts et autres produits financiers	41 690,79	39 020,97
Intérêts et autres charges financières	-176,29	0,00
Impôts sur le résultat	-255,43	0,00
Résultat après impôts sur le résultat	223 081,14	-240 494,44
Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16	-35,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	223 046,14	-240 494,44



2

Institutionnel



et

adhérents



STRUCTURE DE TRAVAIL

Conseil d'administration

Président

Monsieur Max WEBER

Secteur alimentaire

Monsieur Lucien BERTEMES (décédé en juin)
Monsieur Damien COLETTE (depuis octobre)
Monsieur Roger GLODEN (jusqu'en octobre)
Monsieur Max WEBER
Monsieur Jean MULLER
Monsieur Gilles GERARD
Monsieur Charles LEMMER

Secteur non alimentaire

Madame Françoise SIMON
Madame Françoise VAN TIGGELEN

Organisations professionnelles

Madame Lucie MARTIN (depuis octobre)
Monsieur Janssen LIU
Monsieur Gaston TRAUFFLER

Distributeurs

Madame Cathy LEESCH
Monsieur Hervé KRIEGER (jusqu'en octobre)

Filières

Madame Nathalie WALTER
Monsieur Jean-Paul LENOIR

Administration

Monsieur Claude TURPING
Monsieur Tom BADEN (jusqu'en mars)
Monsieur Marc BASTIAN (depuis janvier)
Monsieur Tom BIREL (depuis avril)
Monsieur Sébastien BOITEUX
Madame Corinne BREMER
Madame Corina DARII
Madame Charlotte DIMMER
Madame Karin GROHS
Monsieur Samuel LOPES TEIXEIRA
Madame Axelle NOEL (depuis mai)
Monsieur Kévin SAYRIGNAC
Madame Anne WALDBILLIG

ADHÉRENTS

Chiffres clés



1 530

adhérents¹



30 982

tonnes d'emballages
non-ménagers déclarés



66 355

tonnes d'emballages
ménagers déclarés

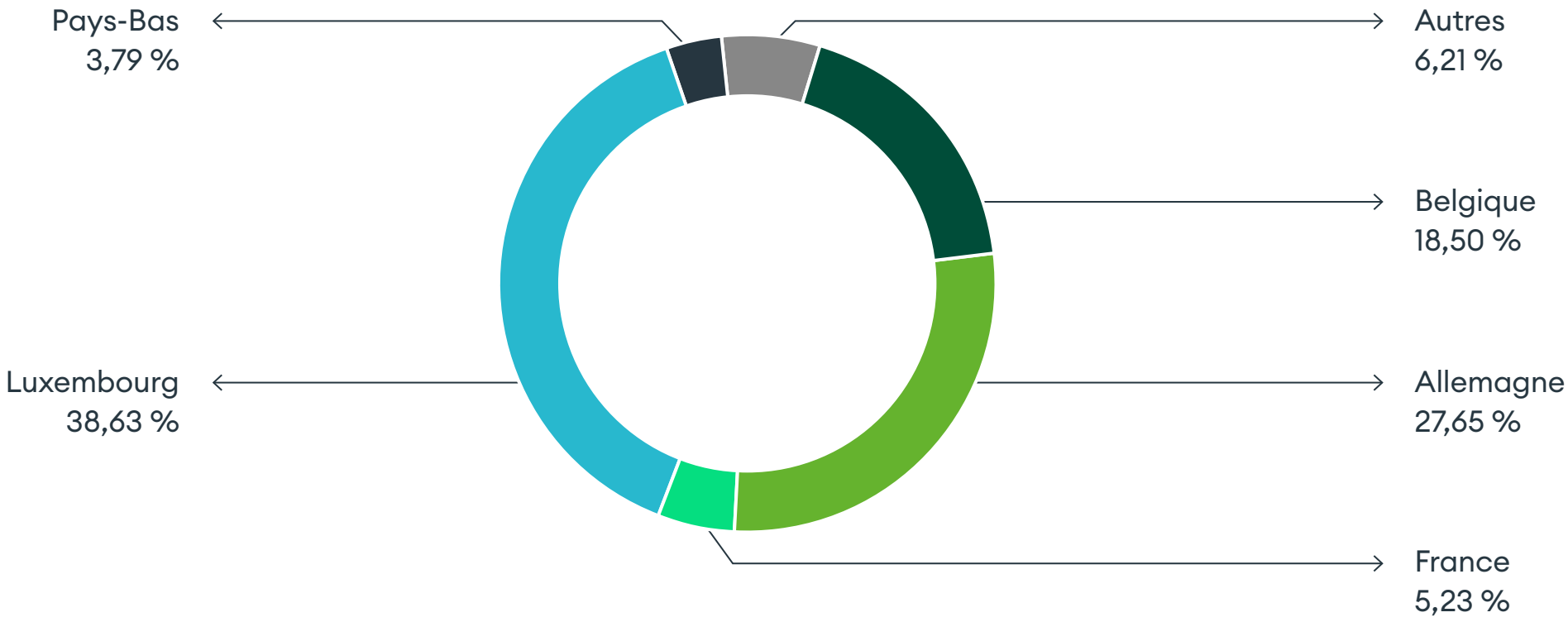


11,81

millions d'euros
de contributions

¹ Liste disponible sur www.valorlux.lu

Répartition géographique des adhérents



➤ Répartition des contributions

Le tableau ci-contre montre que 2,61 % des adhérents contribuent à hauteur de 75,05 % du total des contributions. 73,28 % des adhérents, dont la contribution annuelle est inférieure à 1 000 euros, contribuent à 1,49 % des recettes.

10 % des membres déclarent 90 % du poids total des déchets d’emballages déclarés.

	ADHÉRENTS	CONTRIBUTIONS
= 50 €	42,88%	0,23%
> 50 € et < 125 €	10,07%	0,11%
≥ 125 € et < 1 000 €	20,33%	1,15%
≥ 1 000 € et < 5 000 €	14,12%	4,36%
≥ 5 000 € et < 50 000 €	10,00%	19,11%
≥ 50 000 €	2,61%	75,05%

➤ Tarifs Point Vert

Les tarifs du Point Vert sont calculés en fonction des coûts de collecte et de tri, et des recettes liées à la vente des matériaux d’emballages collectés.

Ces tarifs sont communiqués chaque année aux adhérents et peuvent également être consultés sur notre site internet **www.valorlux.lu**.



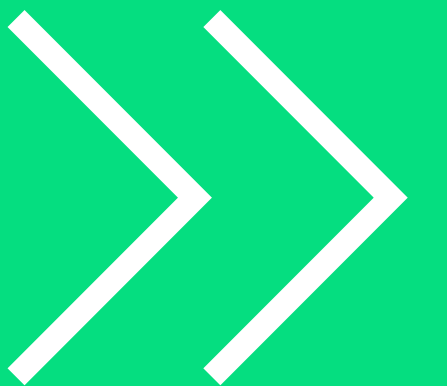
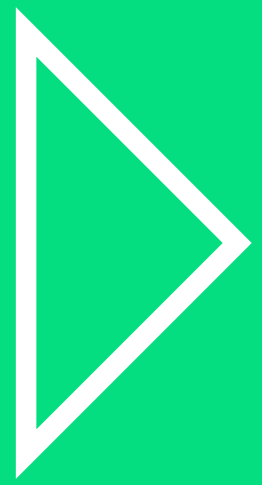
Évolution des tarifs Point Vert en euro/kilogramme hors TVA

TARIFS EMBALLAGES MÉNAGERS : DÉCLARATION DÉTAILLÉE		2024	2025
PV00	Réutilisable	0,0000	0,0000
PV01	Verre	0,0201	0,0177
PV02	Papier/carton (> 85 %)	0,0451	0,0402
PV03	Cartons à boissons	0,3744	0,2900
PV04	Acier (≥ 50 %)	0,0180	0,0271
PV05	Aluminium (≥ 50 % et ≥ 50µ)	0,0184	0,0145
PV06	PET - Bouteilles et flacons - transparent - incolore ou légèrement bleu	0,1895	0,1957
PV07	PET - Bouteilles et flacons - transparent - bleu foncé ou vert	0,4323	0,3661
PV08	PET - Bouteilles et flacons - transparent - autres couleurs	0,3437	0,3029
PV09	PET - Bouteilles et flacons - opaque	0,3498	0,3066
PV10	HDPE - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,1790	0,2407
PV11	PE - Films	0,5413	0,7192
PV12	PP - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,3400	0,5151
PV13	PS - Emballages rigides, sauf EPS	0,4891	0,4485
PV14	Autres valorisables	1,1279	1,1289
PV14a	EPS	0,1905	0,2112
PV14b	Liège	0,2124	0,2985
PV14c	Produits dangereux		1,3995
PV15	Autres non valorisables	1,2859	1,2630

TARIFS EMBALLAGES NON-MÉNAGERS		2024	2025
PV16	Papier/Carton	0,0145	0,0145
PV17	Plastique	0,0395	0,0395
PV18	Bois	0,0145	0,0145
PV19	Métal	0,0395	0,0395

3

Activités



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Chiffres clés

▷ **52 275**
*tonnes collectées au Luxembourg
soit 77,78 kg/habitant/an¹*

▷ **54 894**
tonnes recyclées et valorisées²

▷ **14 513**
*tonnes collectées grâce au sac bleu
Valorlux soit 21,59 kg/habitant/an*

▷ **672 050**
*habitants participent à la collecte
des sacs bleus*

¹ La baisse de ce chiffre par rapport aux années précédentes s'explique par le fait que les emballages assimilés sont à présent repris dans les résultats pour les emballages non-ménagers.
² Une partie des quantités recyclées et valorisées proviennent de collectes qui ne sont pas gérées par Valorlux et qui ne sont donc pas comptabilisées dans les quantités collectées ci-dessus.

SYSTÈMES DE COLLECTE ET SOUTIEN FINANCIER

En vue d'atteindre les taux de valorisation et de recyclage imposés par le législateur, Valorlux s'appuie sur les systèmes de collecte suivants :

- la collecte en porte-à-porte (sacs bleus)
- le soutien financier
- les centres de ressources (parcs de recyclage) et RE-Box



➤ Collecte en porte-à-porte (sacs bleus)

Au 1^{er} janvier 2024, les 100 communes du pays, soit 672 050 habitants, participaient à la collecte des sacs bleus Valorlux.

De plus, la collecte se fait dans les entreprises, dans les établissements scolaires et dans les campings au Luxembourg.

La collecte en mélange des bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson via les sacs bleus est organisée par et aux frais de Valorlux. Les sacs sont enlevés tous les 15 jours et sont déposés au centre de tri Hein Déchets à Bech-Kleinmacher (Luxembourg) où leur contenu est séparé en différentes fractions qui sont ensuite acheminées vers des recycleurs au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France ou aux Pays-Bas suivant les types de matériaux.

En 2024, 14 513 tonnes de déchets d'emballages ont été collectés grâce au sac bleu Valorlux, soit 21,59 kg/habitant/an.

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Soutien financier

Valorlux soutient financièrement, sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, les collectes de déchets d’emballages, comme la collecte en porte-à-porte du papier/carton, organisées par les administrations, syndicats et associations de communes. Ce type de collaboration consiste à verser un forfait pour chaque tonne d’emballages remise à des recycleurs agréés.

La totalité des communes du Grand-Duché de Luxembourg (100) bénéficie du soutien financier. En 2024, Valorlux a soutenu financièrement la collecte de 14 912 tonnes (22,19 kg/habitant/an) de déchets d’emballages.

Le soutien pour les déchets d’emballages en verre couvre également tout le Grand-Duché de Luxembourg pour les magasins distributeurs sous contrat.

Dans ce cadre, Valorlux entend récompenser, moyennant une rétribution, les distributeurs luxembourgeois pour leurs efforts consentis dans les domaines du tri et du recyclage des déchets d’emballages en verre.

➤ Tarifs du soutien financier 2024

Les tarifs pour le soutien financier sont forfaitaires et indépendants du système de collecte utilisé (conteneurs/bulles, porte-à-porte, centres de ressources).

MATÉRIAUX D’EMBALLAGES MÉNAGERS	TARIF HTVA (€/TONNE)
Verre creux (bouteilles/bocaux)	24,19
Papier/carton (caisses/boîtes)*	41,33
Métaux (fer blanc/aluminium)	10,00
Matières en plastique (bouteilles/films/pots de yaourt/mousse en PS)	123,12

* En ce qui concerne la collecte mélangée du papier/carton, 35,11 % en poids de la quantité sont à considérer comme déchets d’emballages ménagers. Pour ce qui est de la collecte sélective du carton dans les centres de ressources, 56,91 % en poids de la quantité sont à considérer comme d’origine ménagère.

➤ Gestion centralisée (centres de ressources et collecte verre)

La collecte des déchets d’emballages via les centres de ressources est régie par le règlement grand-ducal du 11 octobre 2013 sous la définition de la « gestion centralisée ». Ce système permet à Valorlux de prendre en charge des déchets d’emballages à partir d’un point de collecte par apport volontaire en vue de les soumettre au recyclage.

Dans ce cadre, Valorlux intervient au niveau opérationnel dans les centres de ressources pour certains déchets collectés. Valorlux prend ainsi en charge le transport, le conditionnement centralisé des déchets d’emballages provenant des différents parcs à conteneurs participants et garantit un recyclage de ces matériaux.

Les emballages concernés par cette collecte sont les emballages en plastique (bouteilles en PET, flacons et bouteilles en PEHD, films en PE, récipients en PP et en PS, PS expansé), les boîtes et autres emballages métalliques, les cartons à boisson, les bouchons de liège et le verre creux.

En 2024, le poids des déchets d’emballages collectés dans les centres de ressources s’élevait à 3 329 tonnes, y compris 12,19 tonnes de déchets d’emballages collectés dans les 13 stations RE-Box présentes sur 13 parkings de supermarchés à travers le pays. À ce tonnage se rajoute la collecte du verre creux en porte-à-porte et à travers des bulles de 19 521 tonnes, résultant dans un tonnage total de 22 850 tonnes soit 34 kg/habitant/an.



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

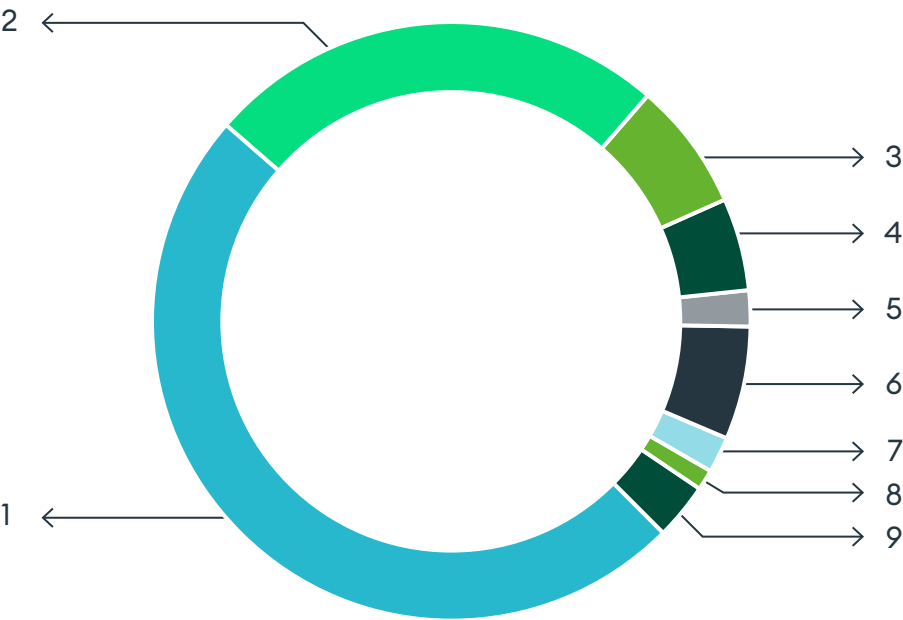
➤ Les taux de recyclage et de valorisation des emballages ménagers 2024

Quantités collectées et triées en tonnes (entrée recyclage)						Quantités recyclées en tonnes (sortie recyclage)		Recyclage/ valorisation		
MATÉRIAUX	Quantités d'emballages ménagers mis sur le marché en tonnes¹	Sacs bleus Valorlux	Soutien financier	Gestion centralisée²	Emballages ménagers issus de la collecte non-ménagère	Total	Taux matière	Total	Valorlux	Minimum légal
Verre	34 704		1 800	24 593		26 393	91,00%	24 018	69,21%	60
Papier/carton	12 500	939	10 737		524	12 200	98,75%	12 048	96,38%	60
Plastique	13 670	8 500	59	451	21	9 031	82,62%	7 461	54,58%	22,5
Métal	4 341	2 128	2 448	12		4 589	75,44%	3 462	79,74%	50
Bois	132			9	14	23	100,00%	23	17,59%	15
Cartons à boisson³	0					0		0		—
Autres	1 009									—
Emballages valorisés	—	930		26		957				—
Résidus de tri valorisés	—	1 702				1 702				—
Total quantités mises sur le marché	66 355									
Total recyclage		11 567	15 044	25 066	559	52 236		47 012	70,85%	60
Total valorisation⁴		14 199	15 044	25 092	559	54 894		54 894	82,73%	65

1 Les emballages assimilés sont à présent repris dans les résultats pour les emballages non-ménagers.
2 Centres de ressources et collecte en porte-à-porte du verre
3 Cartons à boissons: les quantités sont réparties dans les matières qui composent les cartons à boisson (papier, plastique, métal).
4 La ligne « total valorisation » reprend les quantités recyclées dans la ligne précédente, en plus des quantités valorisées (valorisation des déchets autre que le recyclage, telle que la valorisation thermique).

Le taux de recyclage se calcule en comparant les quantités d’emballages recyclés par rapport aux quantités d’emballages mis sur le marché (vendus au Luxembourg). Grâce à cette méthode de calcul utilisée dans toute l’UE, on obtient une vue plus complète - et comparable entre pays - sur l’effort de tri et de recyclage.

➤ Répartition des fractions recyclées



	Matériaux	Poids (t)	Répartition
1	Verre	24 018	49 %
2	Papier/carton	12 048	25 %
3	Métal	3 462	7 %
4	Plastique PET	2 493	5 %
5	Plastique PEHD	1 046	2 %
6	Plastique Films	2 866	6 %
7	Autres plastiques	1 056	2 %
8	Emballages bois	23	0 %
9	Résidus de tri	1 702	3 %

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Destination des matériaux collectés

Les emballages ménagers collectés et triés au Luxembourg sont acheminés vers des recycleurs agréés en Europe, à savoir au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France ou aux Pays-Bas en fonction du type de matériau.



MATÉRIAUX	POIDS (T)	DESTINATION
Plastique	24	AFA Nord GmbH (D)
	52	Broeckx Plastic Recycling BV (NL)
	129	Claraplast BV (B)
	56	Cogetrina Logistics - DUFOUR (B)
	2 771	Eurec Hermeskeil (D)
	583	FILAO (B)
	93	Freudenberg Group (D)
	18	Gobo (dépôt Soprema) (B)
	117	Machaon S.A.S. (F)
	64	MOPET Belgium (B)
	131	Morssinkhof Plastics Zeewolde B.V. (NL)
	65	Pakufol Folienprodukte GmbH (D)
	1 692	Paprec Plastiques 71 (F)
	25	Peute Recycling (NL)
	998	Plastipak Packaging France (F)
	92	Remondis GmbH & Co. KG (D)
	15	Reiling Kunststoff Recycling GmbH & Co. (D)
	854	SERVECO GmbH (D)
	67	Soprema (F)
	17	Systec Plastics GmbH (D)
Métal	43	Transplast Engineering (F)
	34	Van Werven Belgie NV (B)
	84	Vogt-Plastic GmbH (D)
	660	Wellman France Recyclage (F)
	18	Wilken Plasticrecycling GmbH (D)
	4	Alunova Recycling GmbH (D)
	754	Arcelor Mittal Recycling (L)
	357	Derichebourg Eska (F)
	220	Ecore Belgium (B)
	726	HKS Belgium N.V. (B)
Cartons à boissons	0,44	HKS Tiel B.V. (NL)
	12	Liébaert (L)
	4	PreZero Pyral GmbH (D)
	147	Essity Tissue France (F)
	1 105	Papierfabrik Niederauer Mühle (D)
Bois	9	Korken für Kork - NEVEON Nürtingen GmbH (D)
Verre	328	A.R.T. GmbH (D)
	710	Eura Glasrecycling Gmbh & Co.Kg (D)
	15 056	Minérale SA (Lodelinsardt) (B)
	10 300	Sibelco Green Solutions (F)
Valorisation (résidus de tri, autres plastiques)	26	Lamesch (négoce matériau recyclable) (L)
	2 632	Lamesch (traitement des déchets) (L)
Quantité exportée et recyclée (exportation gérée par Valorlux)		37 667

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D'EMBALLAGES NON-MÉNAGERS / INDUSTRIELS

Chiffres clés

▶ **63 356**
tonnes d'emballages collectées au Luxembourg soit 94,27kg/habitant/an

▶ **43 005**
tonnes d'emballages recyclées

▶ **10**
collecteurs agréés



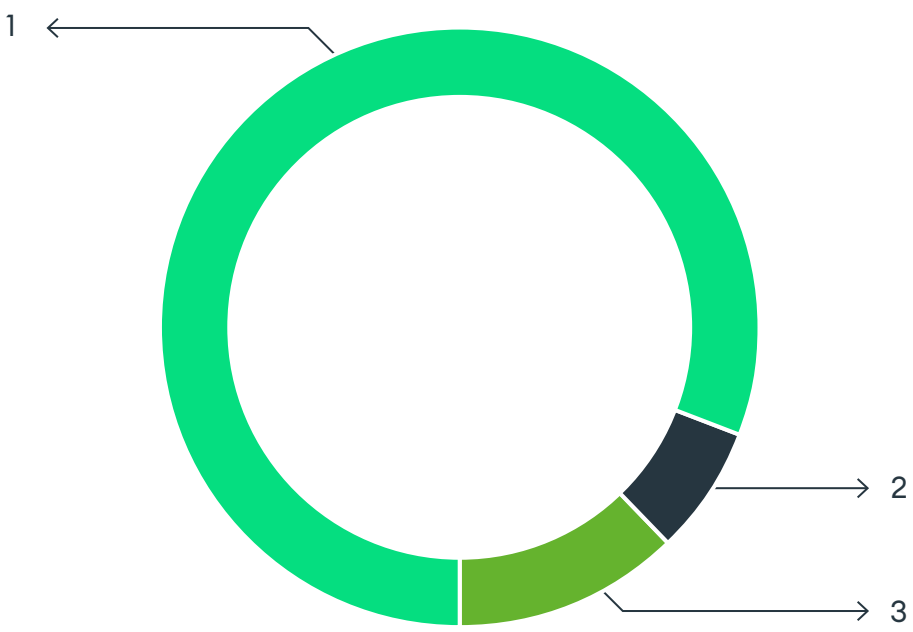
Nouvel agrément

Fin 2024, nous avons obtenu l'agrément pour la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages non-ménagers. Cette obligation s'applique à compter de l'année de déclaration de mise sur le marché 2024. Afin de pouvoir garantir une mise en conformité de nos membres et autres responsables d'emballages non-ménagers, nous avons communiqué sur cette nouvelle obligation par différents canaux.

Un contrat de collaboration a été signé avec Valipac (PRO non-ménager en Belgique) afin d'unir les ressources pour l'identification les destinataires finaux et pour garantir la traçabilité des déchets d'emballages. Dans ce contexte, nous avons effectué 59 audits de recycleurs en dehors de l'Europe pour nous assurer de leur conformité et garantir la traçabilité du recyclage des déchets d'emballages non-ménagers.

Pour la collecte des emballages non-ménagers, nous travaillons ensemble avec des collecteurs agréés. Au total, nous avons répertorié 10 collecteurs agréés pour cette première année, dont les principaux collecteurs luxembourgeois. Les entreprises conservent toutefois la liberté de choisir les collecteurs avec lesquels elles souhaitent travailler pour l'élimination de leurs emballages non-ménagers. Cette collaboration permet aux entreprises qui font le tri et qui organisent la collecte avec un collecteur agréé d'obtenir une prime déballeurs.

Répartition des fractions recyclées



	Matériaux	Poids (t)	Répartition
1	Papier/carton	34 821	81 %
2	Plastique	2 800	7 %
3	Bois	5 258	12 %
4	Métal	127	0 %

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES NON-MÉNAGERS / INDUSTRIELS

► Destination des matériaux collectés

► **98,21 %**
en Europe

► **0,93 %**
exporté au Moyen-Orient

► **0,86 %**
exporté en Asie

► Les taux de recyclage et de valorisation des emballages non-ménagers 2024

MATÉRIAUX	Quantités d'emballages non-ménagers mis sur le marché en tonnes ¹	Quantités collectées en tonnes	Taux d'emballages non-ménagers	Quantités valorisées en tonnes	Quantités recyclées en tonnes	Taux de valorisation	Taux de recyclage ¹
Papier/carton	21 442	64 106	54%	34 821	34 821	162%	162%
Plastique	5 193	3 390	83%	2 800	2 800	54%	54%
Bois	4 183	64 474	40%	25 608	5 258	612%	126%
Métal	165	2 412	5%	127	127	77%	77%
Total	30 983	134 382	47%	63 356	43 005	204%	139%

¹ Les taux de recyclage du papier/carton et du bois dépassent 100 %. Étant donné qu’il s’agit d’un nouvel agrément, certaines entreprises ne sont pas encore informées des nouvelles obligations et n’ont donc pas encore effectué de déclaration. La mise sur le marché des emballages industriels devrait ainsi augmenter au cours des prochaines années, grâce à un réseau de membres plus complet.

OBLIGATIONS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

➤ Chiffres clés

Taux de collecte des bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage

Taux de matière recyclée dans les bouteilles PET

Objectif 2025
▷ **77 %**

Objectif 2030
▷ **90 %**

Réalisation 2024
▷ **86,9 %**

Objectif 2025
▷ **25 %**

Objectif 2030
▷ **30 %**

Réalisation 2024
▷ **44,31 %**

➤ Prise en charge des obligations liées à la loi relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

Dans le cadre des obligations découlant de la loi sur la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement, Valorlux prend en charge les obligations relatives aux produits de tabac avec filtres ainsi que celles concernant les emballages visés par cette loi.

→ Suivi des objectifs de réduction du littering des produits du tabac avec filtres.

La loi fixe un objectif de réduction de 10 % par an des déchets sauvages liés aux produits de tabac avec filtres à partir de 2023. En 2023, une méthodologie de mesure a été mise en place en collaboration avec l'administration de l'environnement pour évaluer chaque année les progrès réalisés. Grâce à cette méthodologie, une première évaluation de référence a pu être effectuée en 2024. Sur cette base, le volume estimé des mégots rejetés dans l'environnement en 2024 s'élève à **26.407.400 unités**, soit environ **7,13 tonnes**. Cette donnée servira de **point de départ pour mesurer les évolutions annuelles** et apprécier l'atteinte progressive de l'objectif de réduction fixé par la loi.

→ Prise en charge de certains coûts liés aux produits du tabac avec filtres.

Depuis 2023, les metteurs sur le marché de produits du tabac avec filtres doivent assumer les coûts de collecte, y compris ceux liés aux infrastructures et à leur fonctionnement, le transport et le traitement ultérieur des déchets issus de ces produits ainsi que les coûts liés au nettoyage des déchets sauvages. Valorlux, en tant qu'organisme agréé, gère cette prise en charge de manière mutualisée au nom de ses membres. À cette fin, une analyse approfondie a été commandée en 2023 pour évaluer ces coûts réels, en examinant la présence de ces produits dans les poubelles publiques et les déchets sauvages, et en établissant une cartographie des pratiques de collecte et de nettoyage au Luxembourg. Sur cette base, une enveloppe budgétaire de 933.335 EUR a été définie conjointement par l'administration de l'environnement et Valorlux pour les années 2024 et 2025.

→ Suivi des objectifs liés à la réduction de la consommation des gobelets pour boissons et des récipients pour aliments.

L'objectif est de réduire la consommation des gobelets pour boissons et des récipients pour aliments de 20 % entre 2022 et 2026, puis de 10 % par an par la suite. En 2023, plusieurs études ont été commandées afin d'obtenir des données

précises sur ces produits en plastique à usage unique. Ces travaux, fondés sur la méthode dite des déchets, consistent à analyser la fréquence et la répartition de ces emballages dans différents flux de déchets. Sur cette base, les quantités extrapolées de produits devenus déchets sur le territoire luxembourgeois en 2024 sont estimées à 23.239.942 gobelets pour boissons et 91.829.947 récipients pour aliments.

→ Suivi des quantités de bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage.

Afin de suivre les objectifs de collecte fixés par la loi plusieurs études ont été commandées en 2023. Le taux de collecte est actuellement évalué selon deux approches :

→ La **méthode des déchets**, qui estime la quantité de bouteilles devenues déchets sur le territoire ;

→ La **méthode de la mise sur le marché**, qui se base sur les déclarations des producteurs.

→ Selon la **méthode des déchets**, environ **4 258,5 tonnes** de bouteilles ont été générées comme déchets au Luxembourg en 2024. Sur ce total, **2 929,48 tonnes** ont été collectées séparément en vue du recyclage, soit un **taux de collecte de 68,7 %**.

→ En parallèle, la **méthode de la mise sur le marché** – prenant également en compte les flux d'importation et d'exportation – indique une quantité déclarée de **3 264,9 tonnes** de bouteilles mises sur le marché luxembourgeois. Sur ce total, **2 836,46 tonnes** ont été collectées via le sac bleu, soit un **taux de collecte de 86,9 %**.

→ Suivi du taux de matière recyclée dans les bouteilles PET.

La législation fixe l'exigence que d'ici 2025, les bouteilles en PET doivent contenir au moins 25 % de matière recyclée, avec un objectif de 30 % d'ici 2030. En 2024, le taux de matière recyclée dans les bouteilles en PET mises sur le marché luxembourgeois était de 44,31 %.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

➤ Chiffres clés

▷ **1,74**
milliard de sacs en plastique à usage unique épargnés grâce à l'Éco-sac depuis 2004, soit 11 877 tonnes de plastique ou 26,4 millions de litres de pétrole

▷ **76,9 %**
des consommateurs au Luxembourg utilisent des sacs réutilisables lors de leurs achats

▷ **6,83 %**
En 2024, 6,83 % des clients ayant emballé eux-mêmes des fruits et légumes ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables

ÉCO-SACS

➤ Le sac de course réutilisable

Afin d'éviter autant que possible le recours aux sacs de caisse jetables, et afin d'encourager le consommateur à privilégier les sacs réutilisables pour épargner nos ressources naturelles, Valorlux a lancé en 2004 le projet « Éco-sac ». Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un accord environnemental conclu entre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la Luxembourg Confederation, la FLAD et Valorlux.

Depuis son introduction sur le marché luxembourgeois en 2004, le sac réutilisable « Éco-sac » a permis d'économiser 1,74 milliard de sacs en plastique à usage unique, contribuant ainsi à une économie de 11 877 tonnes de plastique, soit l'équivalent de 26,4 millions de litres de pétrole.

Le taux d'utilisation des sacs réutilisables par les consommateurs du Luxembourg est quant à lui estimé à 76,09 %.



SUPERBAG®

➤ Le sac réutilisable pour fruits et légumes

Avec l'objectif d'inciter les consommateurs à utiliser des sacs de courses réutilisables plutôt que des sacs à usage unique, Valorlux, en collaboration avec la Luxembourg Confederation, l'administration de l'environnement et plusieurs enseignes de la grande distribution au Luxembourg, met à disposition des consommateurs le Superbag®, un sac réutilisable pour fruits et légumes.

Lors d'un contrôle de succès en 2024, 6,83 % des clients ayant acheté des fruits et légumes en vrac ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

ANTI-LITTERING

➤ Campagne « merci! »

Fin 2023, il a été décidé que l'administration de l'environnement et l'administration de la gestion de l'eau allaient élaborer une campagne en collaboration avec Valorlux, qui la financerait à hauteur de 100 000 €, comme prévu par ses agréments.

Sur la période 2024 à 2025, cette campagne a pour sujet les mégots de cigarettes, les deux années suivantes, d'autres emballages en plastique à usage unique seront visés. De cette manière, les coûts de production du matériel de communication sont optimisés et une bonne partie du budget peut être dédiée à la diffusion du message.

Une étude Ilres menée tous les 2 ans permet d'améliorer le ciblage du message, puis d'évaluer l'impact de la campagne sur le grand public.

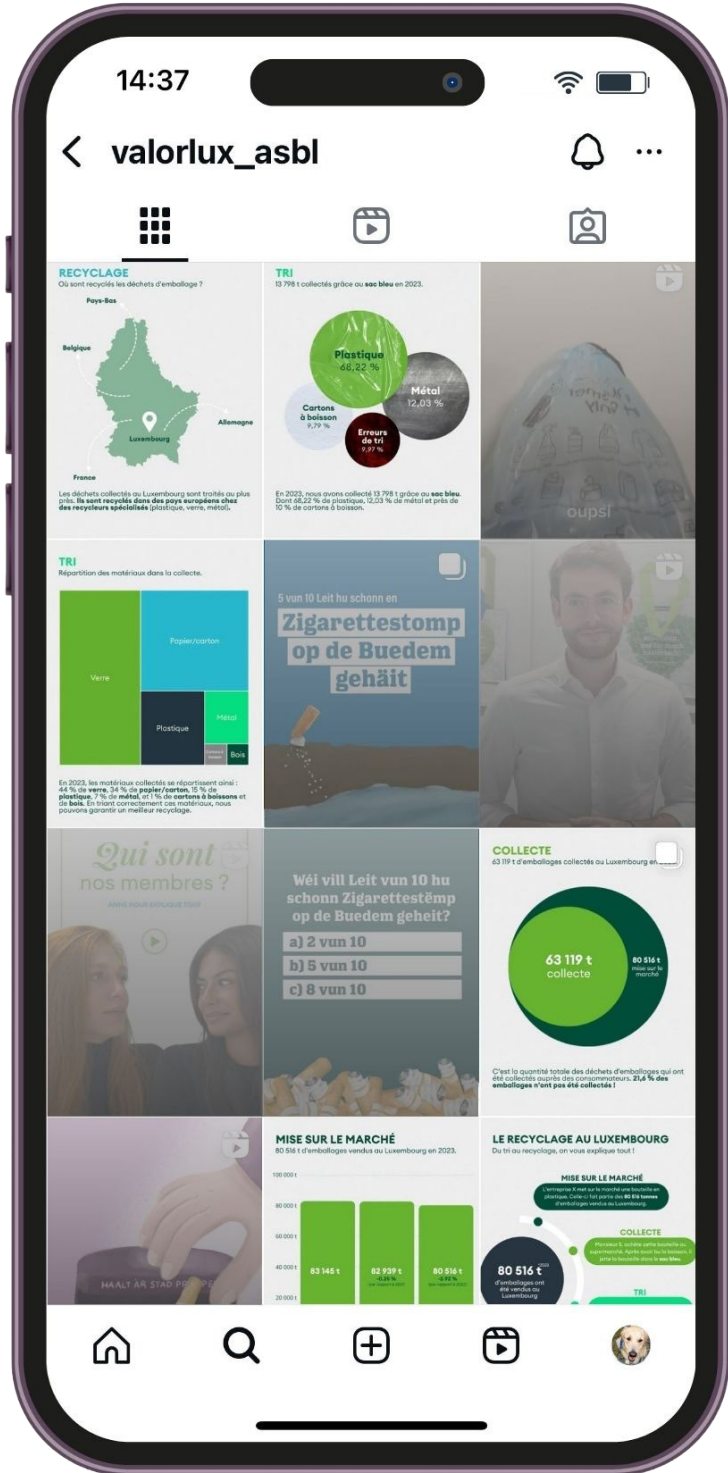
Le message de la campagne – « Merci! » – ne pointe pas du doigt les personnes qui jettent leur mégot par terre, mais remercie plutôt les personnes qui s'en débarrassent correctement. Dans un premier temps le message diffusé à travers cette campagne est donc plutôt informatif, beaucoup de personnes ne se rendant pas compte qu'un mégot de cigarette est un déchet.



SENSIBILISATION AU TRI

➤ Campagne

En 2024, nous avons lancé une nouvelle campagne sur les réseaux sociaux, qui a pour but d'expliquer au grand public les résultats issus du tri, de la collecte et du recyclage, principalement ceux en lien avec le sac bleu. Cette campagne en plusieurs parties illustre les données sur les quantités d'emballages mises sur le marché, puis collectées, ainsi que les taux de recyclage et la répartition des matériaux à l'aide de diagrammes. Ces chiffres sont accompagnés d'explications qui permettent au grand public de mieux les comprendre.





Valorlux a.s.b.l. a été constituée le 2 octobre 1995, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, à l’initiative d’un conseil de sociétés commerciales et associations actives dans le secteur commercial au Grand-Duché de Luxembourg.

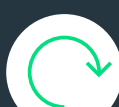
Le siège social de Valorlux est établi au 1, boulevard du Jazz, L-4370 Esch-sur-Alzette. Valorlux a pour objectif de promouvoir, coordonner et soutenir financièrement la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d’emballages au Grand-Duché de Luxembourg.

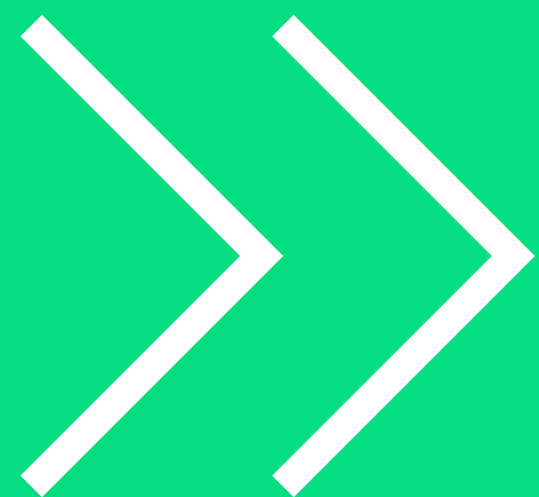
Valorlux est membre d’EXPRA (Extended Producer Responsibility Alliance) qui regroupe les organisations à but non lucratif de prise en charge de la responsabilité étendue du producteur relative aux emballages par les entreprises concernées. Valorlux est également membre de PRO EUROPE (Packaging Recovery Organisation Europe) qui regroupe l’ensemble des systèmes nationaux de recyclage et de valorisation des déchets d’emballages qui utilisent le logo Point Vert.

Valorlux est aussi labellisée ESR-Entreprise responsable par l’INDR. Dans ce contexte et afin de renforcer sa démarche durable, Valorlux propose depuis 2020 un service d’accompagnement à ses membres qui vise la mise sur le marché d’emballages circulaires.

www.valorlux.lu



 **BE**
 **THE**
 **CHANGE**



VALORLUX
ASBL **BE**
THE 
CHANGE